



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.5/39
26 juin 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports

Dix-neuvième session
Genève, 14 et 15 septembre 2006

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA DIX-NEUVIÈME SESSION*

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 14 septembre 2006 à 10 heures

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour ECE/TRANS/WP.5/39
et Add.1
2. Suivi des faits nouveaux intéressant les corridors et zones
de transport paneuropéens
 - a) Relation entre les accords relatifs aux infrastructures
(AGR, AGC, AGTC et son protocole, et AGN) et les
projets de la CEE (TEM et TER), d'une part, et la
procédure de planification du réseau de transport
paneuropéen, d'autre part

* De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants participant à des réunions au Palais des Nations. Ils sont donc priés de remplir la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Internet de la Division des transports de la CEE: <http://www.unece.org/trans/Welcome.html>) et de la retourner, deux semaines au moins avant la session, à la Division des transports de la CEE, soit par télécopie (+41 22 917 0039), soit par courrier électronique (bernadette.healy@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au nouveau bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, qui est situé à la porte de Pregny, afin d'obtenir une carte d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 72413).

- | | | |
|--|--|--|
| b) | Goulets d'étranglement des infrastructures et liaisons manquantes | ECE/TRANS/WP.5/2006/1
et Add.1 à 6
ECE/TRANS/WP.5/2006/2
et Add.1 à 4 |
| 3. Développement des liaisons de transport Europe-Asie | | |
| a) | Élaboration des éléments du programme commun CEE/CESAP pour le développement des liaisons de transport Europe-Asie et analyse des conclusions des réunions internationales sur la question | |
| b) | Organisation de trains de démonstration | ECE/TRANS/WP.5/2006/3 |
| 4. Transports dans la région méditerranéenne | | |
| a) | Centres méditerranéens d'études et de formation en matière de transport | ECE/TRANS/WP.5/2006/4 |
| b) | Développement des transports dans la région méditerranéenne | ECE/TRANS/WP.5/2006/5
ECE/TRANS/WP.5/2006/7
et Add.1 et 2 |
| 5. Élection du bureau des sessions du Groupe de travail en 2007 et 2008 | | |
| 6. Projet de programme de travail pour la période 2007-2011 | | |
| 7. Activités des organes de la CEE présentant un intérêt pour le Groupe de travail | | |
| a) | Commission économique pour l'Europe; | E/2006/37-E/ECE/1444 |
| b) | Le Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires | ECE/TRANS/166 |
| c) | Suivi de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement | |
| 8. Méthode progressive d'amélioration des infrastructures de transport | | |
| 9. Assistance relative à l'adaptation institutionnelle de l'administration d'État et des entreprises de transport à l'économie de marché | | |
| 10. Relation entre les transports et le développement économique | | |
| 11. Questions diverses | | |
| 12. Adoption du rapport | | |

Annexe: Formule d'inscription

II. ANNOTATIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1: Adoption de l'Ordre du jour

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est son adoption.

Point 2: Suivi des faits nouveaux intéressant les corridors et zones de transport paneuropéens

2. À sa dix-huitième session (TRANS/WP.5/38), le Groupe de travail a décidé que l'une de ses préoccupations prioritaires devait être le suivi de tous les faits nouveaux intéressant les corridors de transport paneuropéens. Dans ce contexte, le Groupe de travail a décidé d'inviter les présidents des comités directeurs des corridors de transport paneuropéens sélectionnés à fournir périodiquement, pour les sessions futures, des renseignements sur les faits marquants intéressant leurs corridors respectifs. Par ailleurs, en novembre 2005, la DG TREN a publié le rapport final sur l'évolution de la situation et les activités concernant les corridors et zones de transport paneuropéens entre 1994 et 2003 ainsi que les prévisions dans ce domaine jusqu'en 2010 (Pan-Eurostar).

a) Relation entre les accords relatifs aux infrastructures (AGR, AGC, AGTC et son protocole, et AGN) et les projets de la CEE (TEM et TER), d'une part, et la procédure de planification du réseau de transport paneuropéen, d'autre part

3. Dans ce contexte, les présidents des comités directeurs des corridors de transport paneuropéens sélectionnés informeront le Groupe de travail des faits nouveaux intervenus et des activités menées dans leurs corridors et zones respectifs. Les représentants des pays concernés souhaiteront peut-être apporter des informations supplémentaires sur les faits marquants concernant les corridors situés dans leurs pays respectifs.

4. Au vu des accords relatifs aux infrastructures en vigueur dans la CEE et des plans directeurs des projets TEM et TER et suite à l'élargissement de l'Union européenne, le Groupe de travail souhaitera peut-être, dans l'intérêt de tous les membres de la CEE, débattre des modalités efficaces de suivi des prochains faits nouveaux concernant les corridors et zones de transport.

b) Goulets d'étranglement des infrastructures et liaisons manquantes

5. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les réponses reçues au questionnaire sur les goulets d'étranglement des infrastructures et les liaisons manquantes, ainsi que la manière d'utiliser au mieux ces résultats dans le cadre des procédures de planification des réseaux de transport au niveau paneuropéen. On trouvera les réponses au questionnaire dans les documents ECE/TRANS/WP.5/2006/1/Add.1 à 6, ECE/TRANS/WP.5/2006/2 et Add.1 à 4.

Point 3: Développement des liaisons de transport Europe-Asie

a) Élaboration des éléments du programme commun CEE/CESAP pour le développement des liaisons de transport Europe-Asie et analyse des conclusions des réunions internationales sur la question

6. Le Groupe de travail débattira de la manière de garantir la mise en œuvre des éléments de la Vision stratégique commune CEE/CESAP pour les liaisons de transport Europe-Asie (TRANS/WP.5/2001/14). Le Groupe de travail sera informé de la proposition concernant la phase II du projet commun CEE/CESAP sur le développement des liaisons de transport Europe-Asie.

7. Le Groupe de travail échangera également des informations sur les conclusions des réunions et activités internationales concernant le développement des liaisons de transport Europe-Asie.

b) Organisation de trains de démonstration

8. Les représentants de la Fédération de Russie, de la Roumanie et de la Turquie informeront le Groupe de travail des faits nouveaux concernant les parcours de démonstration de trains-bloc le long des corridors Europe-Asie sur leurs territoires respectifs. Les représentants des autres pays membres sont invités à donner au Groupe de travail des informations sur leurs activités concernant l'organisation de parcours de démonstration de trains-bloc de conteneurs dans les corridors situés sur leurs territoires respectifs. Des informations concernant ces parcours de démonstration seront publiées sous la cote ECE/TRANS/WP.5/2006/3.

Point 4: Transports dans la région méditerranéenne

a) Centres méditerranéens d'études et de formation en matière de transport

9. Le Centre d'études des transports en Méditerranée orientale (TRANSCEM) et le Centre d'études des transports en Méditerranée occidentale (CETMO) ont été priés de rendre compte des activités qu'ils ont menées depuis la seizième session du Groupe de travail (TRANS/WP.5/38, par. 18). Les informations pertinentes sur les activités récentes du CETMO et du TRANSCEM figureront dans le document ECE/TRANS/WP.5/2006/4, qui sera soumis au Groupe de travail pour examen.

b) Développement des transports dans la région méditerranéenne

10. À sa dix-huitième session, le Groupe de travail a prié le secrétariat de demander à la DG TREN de la CE de lui communiquer, pour sa prochaine session, des informations mises à jour sur la situation concernant le développement du réseau de transport euroméditerranéen. Le Groupe de travail sera informé des diverses activités touchant au développement des transports dans la région méditerranéenne. Si elles sont communiquées par écrit, ces informations seront publiées sous la cote ECE/TRANS/WP.5/2006/5.

11. En outre, le secrétariat présentera des renseignements sur le développement d'autoroutes de la mer communiqués par les États membres. Ces renseignements seront publiés sous la cote ECE/TRANS/WP.5/2006/7 et Add.1 et 2.

Point 5: Élection du bureau des sessions du Groupe de travail en 2007 et 2008

12. Le Groupe de travail devra élire son président et son vice-président pour ses sessions de 2007 et 2008.

Point 6: Projet de programme de travail pour la période 2007-2011

13. Le Groupe de travail souhaitera peut-être approuver son projet de programme de travail pour la période 2007-2011, sur la base du document ECE/TRANS/WP.5/2006/8.

Point 7: Activités des organes de la CEE présentant un intérêt pour le Groupe de travail

a) Commission économique pour l'Europe

14. La soixante et unième session de la Commission économique pour l'Europe s'est tenue à Genève du 21 au 23 février 2006.

15. Le Groupe de travail souhaitera peut-être être informé des décisions prises par la Commission à sa soixante et unième session, concernant des questions telles que la réforme de la CEE, le suivi des conférences mondiales et régionales, les questions de fond de la CEE et leurs répercussions sur le programme de travail, ainsi que les programmes de coopération technique de la CEE (E/2006/37-E/ECE/1444).

b) Le Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires

16. Le Comité a tenu sa soixante-huitième session à Genève du 7 au 9 février 2006.

17. Le Groupe de travail sera informé des débats du Comité sur les questions touchant notamment à ses domaines d'activité (voir par. 29 à 37 du rapport du Comité ECE/TRANS/166).

Point 8: Méthode progressive d'amélioration des infrastructures de transport

18. À sa dix-huitième session, le Groupe de travail (TRANS/WP.5/38, par. 24) a demandé au secrétariat de continuer à lui communiquer des informations sur les expériences nationales concrètes en matière d'amélioration progressive des infrastructures de transport. Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note du document établi par M. C. Kingombe intitulé «Phased Approach to Transport Infrastructure Projects in Landlocked Countries» (Approche par étapes des projets d'infrastructure de transport dans les pays sans littoral) (document informel n° 1).

Point 9: Assistance relative à l'adaptation institutionnelle de l'administration d'État et des entreprises de transport à l'économie de marché

19. Le Groupe de travail sera informé des activités du Conseiller régional et du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux pays en transition (TFACT). Les informations y relatives font l'objet du document TRANS/WP.5/2006/9.

20. Le Groupe de travail souhaitera aussi peut-être inviter les gouvernements et les organisations et institutions internationales compétentes à contribuer au Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'assistance aux pays en transition (TFACT) et à indiquer le type d'assistance qu'ils pourraient fournir (TRANS/WP.5/38, par. 26).

Point 10: Relation entre les transports et le développement économique

21. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les grandes lignes de l'étude menée par l'Office fédéral du développement territorial de la Suisse (ARE), qui vise à faire mieux comprendre le débat sur les avantages des transports. Cette étude présente, d'une part, les grandes lignes théoriques de l'état du débat international sur la question et, d'autre part, des estimations empiriques dans certains domaines afin de combler les lacunes dans les connaissances concernant cette question. Ces informations sont publiées sous la cote ECE/TRANS/WP.5/2006/10.

Point 11: Questions diverses

22. La vingtième session du Groupe de travail devrait en principe se tenir les 13 et 14 septembre 2007.

Point 12: Adoption du rapport

23. En application de la décision prise par le Groupe de travail à sa quinzième session (TRANS/WP.5/32, par. 56), les décisions prises à la présente session seront adoptées en fin de session. Le rapport sur la présente session, assorti des dites décisions, sera établi par le Président et le Vice-Président, avec le concours du secrétariat, et sera présenté au Comité des transports intérieurs.



Annexe

UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Please Print**Conference Registration Form**

Date: _____

Please fax this completed form to the Host Secretariat and **BRING THIS ORIGINAL** with you to Geneva.
An additional form is required for spouses.

Title of the Conference

Working Party on Transport Trends and Economics, 14-15 September 2006

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr.

Family Name

First Name

Mrs.

Ms.

Date of Birth: / / (dd/mm/yyyy)

Participation Category

Head of Delegation Observer Organization

Participation

Delegation Member NGO (ECOSOC Accred.)

From

Observer Country Other (Please Specify Below)

Until

Do you have a badge issued as a mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a long-duration conference badge issued at Geneva. If so, PLEASE TICK HERE

Document Language Preference

English French Other

Origin of Identity Document

Passport or ID Number

Valid Until

Official telephone N°.

Fax N°.

Official Occupation

Permanent official address

Address in Geneva

Email Address

On Issue of ID Card

Participant Signature

Date

Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.

Please PRINT your name on the reverse side of the photograph

PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO

Security Use Only

Card N°. Issued

Initials, UN Official
